

DOSSIER DE PRESSE



11 et 12 JUILLET 2019 | PARIS

Présentation de la résolution commune
portée par les délégations d'avocats des
7 pays membres du G7

VERSION DEFINITIVE DU 12 JUILLET

Contacts presse

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

Jennifer Biro de Bona
j.birodebona@cnb.avocat.fr
01 53 30 24 73

DENTSU CONSULTING

Joséphine Le Bihan – 06 43 15 82 19
josephine.lebihan@dentsuaegis.com
Laurie Thevenet – 06 36 50 30 40
laurie.thevenet@dentsuaegis.com

UN G7 CONTRE LES INEGALITES

Le G7, un sommet historique

Chaque année, le G7, créé à l'initiative de Valéry Giscard d'Estaing, réunit les chefs d'Etat et de gouvernement de 7 pays membres : Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, et Royaume-Uni. L'Union européenne est également associée aux travaux du G7 depuis 1977. Ils représentent à eux-seuls 40 % du PIB mondial et 10 % de la population mondiale.

Ensemble, ils échangent sur les problématiques de paix et de sécurité, la lutte contre le terrorisme, le développement, l'éducation, la santé et l'environnement. Autant de sujets qui impliquent différents acteurs et nécessitent des propositions communes.

Cette année, la présidence du G7 est assurée par la France : le Président de la République Emmanuel Macron fournit à ce titre les moyens nécessaires aux travaux du groupe et définit les grandes orientations. **La présidence française a choisi, cette année, de placer le G7 au cœur du débat de la réduction des inégalités dans le monde et la dimension sociale de la mondialisation.** La lutte contre les inégalités est en effet une question de justice, tout autant qu'une urgence, à laquelle il faut s'atteler rapidement pour regagner la confiance des citoyens du système de gouvernance international.

Le G7 de Biarritz, un G7 sociétal

Les chefs d'Etat et de gouvernement se réuniront au sommet de Biarritz du 24 au 26 août 2019. En amont, les ministres du G7 se sont également réunis en format G7 dès le mois d'avril afin d'échanger sur les principales thématiques à aborder – affaires étrangères, environnement, égalité femmes/hommes, santé, développement et éducation ...

Des groupes d'experts se réunissent en parallèle afin de participer à la préparation du sommet et, **depuis quelques années, l'implication de la société civile croit, à travers la création de groupes d'engagement.** Ces groupes permettent aux représentants des différents secteurs de la société d'échanger entre eux et d'adresser des recommandations aux chefs d'Etat et de gouvernement.

La présidence française va encore plus loin cette année en faisant évoluer le G7 car elle y associe de grands partenaires régionaux, des organisations internationales et des partenaires africains pour bâtir un partenariat renouvelé avec l’Afrique.

Le G7 de Biarritz, pour lutter contre les inégalités

L’objectif de la présidence française est d’aboutir à des initiatives et des livrables concrets, portés par des coalitions multi-acteurs, associant pays du G7, pays partenaires, organisations internationales, acteurs de la société civile et du secteur privé.

Six grandes priorités thématiques sont abordées :

- La lutte contre les inégalités de destin – santé, éducation, emploi
- La préservation de la planète – préservation de la biodiversité, des océans et du climat
- L’égalité femmes-hommes – accès des filles à l’éducation, lutte contre les violences, autonomisation économique des femmes
- La préservation de la paix et la lutte contre les menaces terroristes, notamment sur le continent Africain
- Le lancement d’un « Groupe d’experts de l’IA » grâce aux opportunités créées par le numérique et l’intelligence artificielle, en développant un **Partenariat pour l’information et la démocratie**, et en s’engageant pour **un internet ouvert, libre et sûr**
- L’égalité des entreprises face à l’impôt, la promotion de règles de financement international responsable, la régulation concurrentielle adaptée à la transformation numérique

LES AVOCATS

NOUVELLE PARTIE-PRENANTE DU G7

Sous l'impulsion de la présidence française, le G7 s'est ouvert à la société civile : les groupes d'engagement sont en effet associés, tout au long du processus de travaux, à tous les niveaux (rencontres avec les sherpas, les ministres, et avec les groupes d'experts) jusqu'au Sommet de Biarritz en août 2019 et prépareront des recommandations à destination de la présidence du G7.

Portée depuis des mois par le Conseil national des barreaux et sa présidente Christiane Féral-Schuhl, cette reconnaissance permettra aux 1,8 millions d'avocats des pays du G7, de faire entendre leurs voix sur les sujets qui leur sont communs : la promotion de l'Etat de droit, des libertés fondamentales, de l'accès au droit, du numérique, de l'environnement ...



En créant le groupe d'engagement des avocats, c'est le Droit qui prend toute sa place dans les débats du G7 et la reconnaissance de l'engagement de notre profession au sein de la société. Il n'y a pas un seul sujet abordé qui ne fasse appel au Droit que défendent et portent les avocats ... La justice est un pilier des états démocratiques et nous sommes fiers que nos premiers travaux réalisés avec nos homologues des pays du G7 permettent à la profession de devenir le 8ème groupe d'engagement !»

Madame Féral-Schuhl, présidente du CNB



LE G7 DES AVOCATS

11&12 JUILLET 2019

Afin de débattre des principales résolutions à porter auprès des 7 gouvernements membres, le Conseil national des barreaux a organisé pour la première fois le G7 des avocats qui s'est tenu à Paris les 11 et 12 juillet 2019.

Cet évènement inédit qui a réuni l'ensemble des délégations d'avocats résulte d'une volonté commune des avocats de s'unir et de déterminer des orientations communes malgré des différences de juridiction et de droit entre leurs pays.

- La délégation d'avocats allemande représentée par sa Présidente Edith Kindermann (DAV)
- La délégation d'avocats japonaise représentée par son Président Tatsu Katayama (JFBA)
- La délégation d'avocats italienne représentée par son Président Salvatore Sicca (CNF)
- La délégation d'avocats française représentée par sa Présidente Christiane Féral-Schuhl (CNB)
- La délégation d'avocats américaine représentée par son Président Bob Carlson (ABA)
- La délégation d'avocats anglaise représentée par son Président Simon Davis (LSEW)
- La délégation d'avocats canadienne représentée par son Président Ray Adlington (CBA)

Ces propositions ont été portées le 12 juillet au matin à la connaissance des sous-sherpas et seront par la suite remises à l'Élysée auprès de la task force G7 en présence des ambassadeurs en France des pays du G7 et de leurs conseillers.

Le Conseil national des barreaux souhaite que cette initiative devienne pérenne et que la mobilisation des avocats constitue pour les G7 une force de propositions clef.

DISCOURS D'OUVERTURE

Madame Christiane Féral-Schuhl, présidente du CNB

*Madame la Présidente de la Deutscher Anwaltverein,
Monsieur le Président de la Law Society of England and Wales,
Monsieur le Président de l'American Bar Association,
Monsieur le Président de l'Association du Barreau canadien,
Monsieur le Vice-Président du Conseil des Barreaux européens,
Monsieur le représentant du Consiglione Nazionale Forense,
Monsieur le représentant de la Japan Federation of Bar Associations,
Mesdames et messieurs les membres du Conseil national des barreaux
Chers confrères,
Mesdames et Messieurs,*

Je suis particulièrement heureuse de vous accueillir ce matin pour l'ouverture des travaux du G7 des avocats.

Nous nous connaissons bien.

Nous nous croisons régulièrement, ici et là, au gré des conférences internationales ou des rentrées judiciaires.

Mais qui nous connaît ?

Qui sait qu'à nous seuls, ici, aujourd'hui, nous représentons 1 800 000 avocats ?

Voilà pourquoi, il y a 10 mois, lors de ma visite à Montréal, j'ai proposé que les avocats des pays du G7 s'expriment officiellement dans le cadre de la négociation internationale qui se tiendra au mois d'août à Biarritz.

Oui, nous avons toute notre place, nous les avocats, pour porter nos propositions au G7.

Comme les syndicats. Comme les ONG. Comme les entreprises. Comme les associations représentant les femmes. Comme celles représentant les jeunes.

Oui, nous sommes une part importante de la société civile qui doit s'exprimer.

Et ce premier G7 est déjà une réussite puisque la Présidence française nous a reconnu, nous les avocats, officiellement, comme un groupe d'influence au même titre que ceux que je viens de citer.

Je ne détaillerai pas ici ce qu'est le G7 car la seule question qui doit nous importer est la suivante : que devons-nous, que pouvons-nous, nous avocats, y apporter ?

Cette question, vous y avez répondu en travaillant en amont sur des propositions communes.

Je connais les contraintes de chacun ici présents.

Je veux vous rassurer. L'important n'est pas tant le contenu de nos déclarations communes que le signal que nous envoyons au monde et à ses dirigeants : "Les avocats sont là. Et ils parlent d'une seule voix, par-delà des frontières"

Oui les avocats sont là ! Et pour longtemps !

Votre présence ici aujourd'hui le démontre.

A nous de dire quelle place nous voulons prendre dans le monde de demain : Quelle place pour le droit ? Quelle place pour la régulation ? Quelle place pour le contrat ? Quelle place pour les libertés ?

Qui mieux que nous peut répondre à ces questions ?

Oui, je le crois, il s'agit d'un grand jour pour tous ceux que nous représentons.

Ne nous trompons pas : au-delà de nos différences, de nos systèmes juridiques, l'avenir des avocats passe par leur capacité à influencer sur la course du monde.

Ce G7 des avocats est un lieu et un moment d'influence.

Que nous avons construit ensemble.

Et je vais être claire.

Les temps sont difficiles.

Sans influence, notre voix risque de vaciller jusqu'à s'éteindre, et celle du droit avec. Nous agissons encore et toujours en avocats : nous plaidons, nous conseillons, nous agissons comme un groupe d'influence qui porte les valeurs du droit et de ceux qui le pratiquent, l'appliquent, le créent et souvent le subissent.

Nous sommes tous réunis aujourd'hui à Paris pour discuter, finaliser et, je l'espère, approuver un ensemble de propositions qui seront remises aux Gouvernements des pays du G7 et qui nourriront leur réflexion.

A cet égard, je veux saluer l'esprit de coopération, l'investissement et les remarques constructives de chaque délégation qui ont toutes fait preuve de patience, de compromis et de positivité pour arriver au meilleur accord possible.

Nos propositions, sont le reflet de nos réflexions, de nos positions et de notre volonté commune de travailler ensemble.

A l'issue de ces deux jours de travail, je souhaite que le G7 des avocats représente 1 800 000 avocats unis par des valeurs parlant d'une seule voix.

Je souhaite surtout que ce premier G7 des avocats, qui a été immédiatement reconnu officiellement comme un interlocuteur de poids par les organisateurs du sommet international en appelle des dizaines d'autres. En Floride et ailleurs j'espère. A vous de reprendre à tour de rôle le flambeau ! Et pourquoi pas ensuite au sein du G20 ?

Avant qu'un temps ne soit dédié à la négociation cet après-midi, j'ai souhaité réunir ce matin les délégations ainsi que les élus de Conseil national des barreaux qui se sont investis dans ce projet d'envergure afin de pouvoir échanger ensemble aux grandes thématiques sur lesquelles nous avons travaillé.

Ces discussions, éclairées par des spécialistes des matières abordées permettront de détailler nos projets de proposition, d'alimenter le débat et contribueront à contextualiser nos propositions.

Faites ce que vous voulez de ces propositions, mais n'oubliez pas la voix des avocats. Soyons fiers ensemble de cette voix qui nous place en interlocuteurs incontournables dans tous les grands sujets qui concernent l'avenir du monde.

Je nous souhaite à tous d'excellents travaux et vous remercie.



Christiane Féral-Schuhl

DES RESOLUTIONS COMMUNES PORTEES PAR LES DELEGATIONS DES 7 ETATS MEMBRES

Après plusieurs mois de réflexion et de travaux qui se prolongeront et aboutiront à la signature le 11 juillet prochain d'une déclaration commune, les 7 délégations ont défini ensemble 20 propositions.

PROJET DE PROPOSITIONS AUX GOUVERNEMENTS DES PAYS DU G7

- 1** Nous, les représentants des organisations nationales de la profession d'avocat des pays membres du G7 constitués en tant que groupe d'engagement « Avocats 7 – Lawyers 7 »;
- 2** Réunis à Paris les 11 et 12 juillet 2019 à l'occasion du « G7 des Avocats » ;
- 3** Rappelant le rôle essentiel de la profession d'avocat dans la préservation de l'État de droit, l'accès à la justice et les principes fondamentaux de la démocratie, et notamment l'indépendance de la justice ;
- 4** Insistant sur l'importance du respect de l'État de droit pour assurer la prospérité économique de nos pays respectifs ;
- 5** Proclamant notre souhait d'engager un dialogue constructif avec les gouvernements et les organisations de la société civile afin de trouver des solutions communes aux défis auxquels est confronté le système judiciaire, particulièrement en ce qui concerne la protection de l'État de droit et l'indépendance de la justice ;
- 6** Rappelant notre attachement aux droits de l'Homme et notre engagement à veiller à ce que les avocats, les juges et les magistrats du parquet puissent mener leur mission sans interférence, intimidation ou harcèlement indus ;
- 7** Rappelant aux gouvernements l'importance vitale de la promotion et de la protection des droits consacrés par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;

- 8** **Tenant compte** des priorités du sommet du G7 des chefs d'État et de Gouvernement qui se tiendra du 24 au 26 août à Biarritz, France ;
- 9** **Demandons à nos gouvernements respectifs** de prendre en compte nos propositions et recommandations suivantes :

Concernant la lutte contre les inégalités :

- 10** Prendre note de la participation des barreaux, des membres du système judiciaire et des tiers à des activités de promotion de la connaissance du système judiciaire et de l'État de droit dès le plus jeune âge en organisant des journées de sensibilisation dans les établissements scolaires lors desquelles avocats, juges, et autres membres des professions du droit présenteraient le rôle des professions juridiques dans la préservation de l'État de droit et de l'accès à la justice;
- 11** Promouvoir, en collaboration avec les instances représentatives de la profession d'avocat, les autorités nationales compétentes et les organisations de la société civile, l'égalité dans la société et sur le lieu de travail, et notamment au sein des professions du droit, en prenant des mesures pour lutter contre les préjugés conscients et inconscients, les écarts de rémunération, l'intimidation et le harcèlement sexuel ;*
- 12** S'engager à mettre en place un système d'aide juridictionnelle, fourni par des avocats indépendants, en tant que composante de l'aide humanitaire ;

Concernant la protection de l'environnement :

- 13** Promouvoir un véritable débat à l'échelle internationale quant à la responsabilité qui incombe aux gouvernements de protéger l'environnement et le climat pour les générations actuelles et à venir ;

Concernant le renforcement de la responsabilité sociale des entreprises :

- 14** Promouvoir au travers d'un véritable débat à l'échelle internationale, l'importance de prendre des mesures en matière d'« Entreprises et droits de l'Homme »;

15 Œuvrer, avec la communauté internationale, y compris les organisations de la société civile, à promouvoir des pratiques commerciales responsables.

Concernant la préservation de l'Etat de droit et du droit à un procès équitable :

16 Assurer et veiller à l'égalité de tous devant la loi et que celle-ci protège les avocats dans l'exercice de leur profession ;

17 Garantir le droit d'accès à un avocat de son choix, la confidentialité de la relation avocats-clients, les droits de la défense, le droit à un procès équitable et à une justice indépendante.

18 Veiller à ce que la législation en matière de lutte contre le terrorisme, notamment dans sa mise en œuvre, doive respecter les droits et libertés fondamentaux, et notamment la confidentialité des relations avocats-clients et le droit à un procès équitable ;

19 Consacrer le droit à l'assistance d'un avocat et la protection de l'avocat dans l'exercice de ses fonctions et sensibiliser les organisations internationales, les Etats et les acteurs internationaux de l'importance d'une protection effective des avocats ;

20 S'engager à soutenir des actions visant à consacrer la Journée internationale de l'avocat en danger et encourager les autres pays à faire de même.

Lors de ce G7, les avocats ont également décidé de s'unir et de signer une résolution exigeant la libération immédiate de l'avocate iranienne Nasrin Sotoudeh, emprisonnée depuis un an et demi. (cf annexe n°1) ainsi qu'une déclaration rappelant leur plus ferme opposition à la peine de mort en toutes circonstances (cf annexe n°2).

DES RESOLUTIONS COMMUNES PORTEES PAR LES DELEGATIONS DES 7 ETATS MEMBRES

PROPOSITIONS RATIFIEES PAR LE CNF (Italie), la DAV (Allemagne), la LSEW (RU), JFBA (Japon), ABA (Canada), CNB (France), CCBE (Europe)

PROJET DE PROPOSITIONS DES ORGANISATIONS NATIONALES DE LA PROFESSION D'AVOCAT DES PAYS MEMBRES DU G7 CONCERNANT LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LE NUMÉRIQUE ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Nous, les représentants des organisations nationales de la profession d'avocat des pays membres du G7 constitués en tant que groupe d'engagement « Avocats 7 – Lawyers 7 »;

1. Veiller à ce que l'accès à la justice, le droit à l'assistance d'un avocat et l'indépendance des professions juridiques et du système judiciaire ne soient pas entravés par la numérisation et l'intégration des nouvelles technologies à la pratique du droit.
2. Établir un dialogue significatif avec les entités commerciales impliquées dans le traitement des données des décisions de justice ainsi qu'avec les entités publiques en charge de l'administration de la justice, afin d'éviter l'utilisation des données contraire à l'éthique et de protéger l'accès aux décisions des justice ;
3. Veiller à ce que les décisions de justice ne soient pas entièrement fondées sur l'intelligence artificielle ou les algorithmes ;
4. Travailler en partenariat avec les représentants des professions du droit, universités et autres acteurs du système judiciaire en vue de créer un mécanisme indépendant permettant d'évaluer et de surveiller efficacement l'impact des nouvelles technologies, particulièrement l'utilisation d'algorithmes dans le système judiciaire ;

DES RESOLUTIONS COMMUNES

PORTEES PAR LES DELEGATIONS DES 7 ETATS MEMBRES

PROPOSITIONS RATIFIEES PAR LE CNF (Italie), la DAV (Allemagne), la LSEW (RU), JFBA (Japon), ABA (Canada), CNB (France), CCBE (Europe)

PROJET DE PROPOSITIONS DES ORGANISATIONS NATIONALES DE LA PROFESSION D'AVOCAT DES PAYS MEMBRES DU G7 CONCERNANT LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LE NUMÉRIQUE ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

5. Renforcer l'investissement dans la capacité des pouvoirs publics à appréhender la pertinence des systèmes algorithmiques et, si nécessaire, les déployer de manière responsable, dans le respect des libertés et droits fondamentaux. Cela inclut également l'obligation d'assurer à ce que la dignité humaine soit sauvegardée chaque fois que l'intelligence artificielle ou les algorithmes sont utilisés ;

6. Combattre les discours de haine et les contenus violents sur Internet en mettant en place un cadre harmonisé qui respecte les droits de l'Homme et les libertés fondamentales, et adopter des instruments proportionnés et efficaces ;

7. Promouvoir une meilleure représentation des femmes et des minorités dans les sciences, la technologie et l'ingénierie, étant donné que le manque de diversité dans l'élaboration, le développement et l'application des algorithmes augmente le risque de véhiculer les préjugés existants

QUI SONT LES PARTICIPANTS DU G7 ?

- **Christiane FÉRAL-SCHUHL** – Présidente du Conseil National des Barreaux - France
- **Ray ADLINGTON** –Président de l'Association du Barreau Canadien (Canada)
- **Edith KINDERMANN** – Président Deutscher Anwalt Verein (Allemagne)
- **Eva SCHRIEVER** - Head of international and EU Affairs, Deutscher Anwalt Verein (Allemagne)
- **Bob CARLSON** – Président American Bar Association (Etats-Unis)
- **Simon DAVIS** – Président de la Law Society of England and Wales (Royaume-Uni)
- **Alex STORER** – International Policy adviser - Law Society of England and Wales (Royaume-Uni)
- **Tatsu KATAYAMA** – Vice-Chairperson of Board of Committees on International Affairs - Japan Federation of Bar Associations (Japon)
- **Kosuke OIE** – Officer - International Affairs of the Japan Federation of Bar Associations (Japon)
- **James MC GUILL** - Vice-Président du Conseil des Barreaux Européens
- **Salvatore SICA** – Consiglio Nazionale Forense (Italie)
- **Corinne LEPAGE** - Avocate et ancienne Ministre de l'Environnement
- **Tyler GIRARD** - Responsable Business Conduct Unit at OCDE
- **Sébastien MENARD** - Conseiller stratégie pour QWANT
- **Louis-Bernard BUCHMAN** – Président CAEI du Conseil National des Barreaux (France)
- **Xavier AUTAIN** - Président de la Commission Communication du Conseil National des Barreaux (France)
- **Aminata NIAKATÉ** - Présidente de la Commission Egalité du Conseil National des Barreaux (France)
- **Laurent PETTITI** - Vice-Président CAEI du Conseil National des Barreaux (France)
- **Thomas CHARAT** - Président Commission Droit et entreprise du Conseil National des Barreaux (France)
- **Anne-Lise LEBRETON** - Présidente de la Commission Collaboration du Conseil National des Barreaux (France)
- **Florent MEREAU** - Président de la Commission Admission du Conseil National des Barreaux (France)
- **Olivier FONTIBUS** - Président de la Commission Exercice du droit du Conseil National des Barreaux (France)
- **Christian LEROY** – Trésorier du Conseil National des Barreaux (France)
- **Marie-Laure VIEL** – Membre de la Commission Exercice du Droit du Conseil National des Barreaux (France)
- **Anne-Laure-Hélène des YLOUSES** – Membre de la CAEI du Conseil National des Barreaux (France)
- **Jacques TAQUET** – Membre de la CAEI du Conseil National des Barreaux (France)

QUI SONT LES PARTICIPANTS DU G7 ?

- **Matthieu DULUCQ** – Membre du Bureau du Conseil National des Barreaux (France)
- **Christophe THEVENET** – Membre du Bureau du Conseil National des Barreaux (France)
- **Louis DEGOS** – Président de la Commission Prospective du Conseil National des Barreaux (France)
- **Etienne LESAGE** – Vice-Président Commission LDH du Conseil National des Barreaux (France)
- **Stéphane BORTOLUZZI** – Directeur Général du Conseil National des Barreaux (France)
- **Géraldine CAVAILLÉ** – Directrice du Pôle Juridique du Conseil National des Barreaux (France)
- **Nicolas CORATO** – Directeur de cabinet et de la communication du Conseil National des Barreaux (France)
- **Sébastien FOURNIER** – Chargé de réseaux sociaux du Conseil National des Barreaux (France)
- **Ana TREVOUX** – Juriste Service International du Conseil National des Barreaux (France)
- **Josquin LEGRAND** – Juriste Service International du Conseil National des Barreaux (France)
- **Marie-Aimée PEYRON** – Bâtonnier de Paris (France)
- **Christian BRUGEROLLE** – Conseiller du Bâtonnier de Paris (France)
- **Stéphane de NAVACELLE** – Secrétaire de la commission internationale du Barreau de Paris (France)
- **Gianna-Maria JUNGBLUT** – Stagiaire à l’Ambassade d’Allemagne

ANNEXE 1

RÉUNION DES BARREAUX DU G7

PROJET DE RÉSOLUTION DES ORGANISATIONS NATIONALES DE LA PROFESSION D'AVOCAT DES PAYS MEMBRES DU G7 EXIGEANT LA LIBÉRATION IMMÉDIATE DE L'AVOCATE IRANIENNE NASRIN SOTOUDEH

Nous, les représentants des organisations nationales de la profession d'avocat des pays membres du G7;

Se réunissant à Paris les 11 et 12 juillet 2019 pour la réunion des barreaux du G7 ;

1. PROFONDEMENT CONCERNÉS par la condamnation à 33 ans de prison et à 148 coups de fouet, prononcée à l'encontre de Nasrin Sotoudeh le 8 mars 2019, avocate iranienne inscrite au barreau de Téhéran. Elle a été incriminée pour avoir défendu les droits fondamentaux dans son pays, y compris pour avoir montré publiquement son opposition à l'obligation de porter le voile/hijab.

2. ALARMÉS par le fait que la peine infligée constitue un traitement cruel, inhumain et dégradant, franchissant le seuil de la torture.

3. RECONNAISSANT que **Nasrin Sotoudeh** est incriminée pour l'exercice de ses fonctions professionnelles d'avocate et pour son travail de défendre les droits fondamentaux, en particulier les droits des femmes ;

4. MANIFESTANT notre soutien absolu à **Nasrin Sotoudeh**, lauréate de la récompense Sakharov et du prix Ludovic Trarieux, et exprimant notre profonde préoccupation pour son intégrité physique, ainsi que son bien-être psychologique ;

5. SOUTENANT les mobilisations des avocats qui ont eu, et qui ont encore lieu, partout en Europe et dans le monde, pour exiger la liberté de notre collègue **Nasrin Sotoudeh** ;

6. RAPPELANT à l'Iran ses obligations juridiques internationales en vertu découlant du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié par l'Iran le 24 juin 1975, de respecter le droit à la vie et l'interdiction de la torture, ainsi que d'autres instruments tels que les Principes de base de l'ONU sur le rôle des Avocats interdisant l'ingérence abusive et le harcèlement des avocats ;

ANNEXE 1

7. RAPPELANT que conformément aux Principes de base de l'ONU sur le rôle des Avocats, les avocats ne doivent pas être intimidés, harcelés ou poursuivis en raison des cas sur lesquels ils travaillent ou des clients qu'ils représentent. Les avocats ne doivent pas être identifiés avec leurs clients ou les causes de leurs clients ;

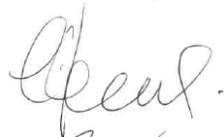
8. DEMANDANT la libération immédiate et inconditionnelle de **Nasrin Sotoudeh**, ainsi que l'exercice du pouvoir afin de restaurer la liberté de **Nasrin Sotoudeh** en condamnant fermement le fondement de la procédure pénale ;

9. ENGAGÉS à exhorter nos respectifs gouvernements, ainsi que les institutions internationales, de prendre toutes les mesures appropriées à leur disposition pour obtenir la libération immédiate et inconditionnelle de **Nasrin Sotoudeh**.

Les organisations nationales de la profession d'avocat des pays membres du G7 continueront à suivre la situation de Nasrin Sotoudeh.

Signed in Paris, the 11th July 2019

Christiane Féral-Schuhl
Conseil national des barreaux



Ray Adlington
Canadian Bar Association



Edith Kindermann
Deutscher Anwalt Verein



Simon Davis
Law Society of England and Wales



Salvatore Sica
Consiglio Nazionale Forense



James Mc Guill
Council of Bars and Law Societies of Europe



ANNEXE 2

PROJET DE DÉCLARATION DES ORGANISATIONS NATIONALES DE LA PROFESSION D'AVOCAT DES PAYS MEMBRES DU G7 CONTRE LA PEINE DE MORT

Nous, les représentants des organisations nationales de la profession d'avocat des pays membres du G7, rappelons notre plus ferme opposition à la peine de mort en toutes circonstances et considérons qu'il s'agit d'une violation du premier droit de tout être humain, le droit à la vie.

Le droit à la vie est garanti par tous les principaux traités internationaux et régionaux de protection des droits de l'Homme, y compris la Déclaration universelle des droits de l'Homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention européenne des droits de l'Homme et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

En effet, nonobstant une variété de cultures, de religions et de traditions, 134 États Membres des Nations Unies ont aboli la peine de mort dans la loi ou dans la pratique (1).

Nous sommes conscients de l'impact de la criminalité sur les victimes et prenons en compte les résolutions des Nations Unies en ce qui concerne les droits des victimes.

Nous demeurons profondément inquiets de la persistance de la peine de mort dans de nombreux pays à travers le monde (2). Nous croyons résolument que l'abolition de la peine de mort contribue à la promotion et à la protection de la dignité humaine et au développement progressif d'une culture mondiale des droits de l'Homme.

Par conséquent, nous saluons l'engagement pris par de nombreux barreaux et associations d'avocats en faveur de l'abolition de la peine de mort et exhortons tous les pays où la peine de mort existe à son abolition une priorité.

(1) See Amnesty International, Annex II: Abolitionist and Retentionist Countries as of 31 December 2018, Amnesty International Global Report: Death Sentences and Executions 2018, available at : <
<https://www.amnesty.org/en/documents/act50/9870/2019/en/>>

(2) See list: <http://web.amnesty.org/pages/deathpenalty-countries-eng>

ANNEXE 2

Signed in Paris, the 11th July 2019

Christiane Féral-Schuhl
Conseil national des barreaux



Ray Adlington
Canadian Bar Association



Tatsu Katayama
Japan Federation of Bar Associations



Edith Kindermann
Deutscher Anwalt Verein



Simon Davis
Law Society of England and Wales



Salvatore Sica
Consiglio Nazionale Forense



James MacGill
for CEBE

